



CABANE du Grand-Chêne

R E G L E M E N T

Les locaux doivent être utilisés conformément aux usages auxquels ils sont prévus. Ils doivent être rendus propres à votre départ.

Tout mauvais fonctionnement d'appareils ménagers, de chauffage ou d'éclairage doit être signalé à la personne qui vous a remis les clés de la cabane.

DORTOIRS

Bien fermer les "velux" du toit avant de quitter la cabane. **Il est interdit :**

- de sortir sur les toits
- de fumer dans les dortoirs
- de descendre les matelas
- de faire des inscriptions sur les parois

(Chaque TAG vous coûtera CHF 100.--)

APPAREILS MENAGERS

Le frigidaire, nettoyé, sera débranché et sa porte restera entr'ouverte.

MATERIEL

Le matériel doit être rangé aux endroits réservés.

La vaisselle et les casseroles doivent être propres et rangées !

Le matériel d'entretien doit être propre,

Les balais peignés et rangés.

Le barbecue doit être vide et la grille nettoyée.

Vous pouvez mettre les cendres sur le feu de camp.

DECHETS

Portez vos déchets (végétaux, verres, PET, etc.) aux containers adéquats. Nettoyez l'extérieur de la cabane et l'emplacement du feu de camp. Il est strictement interdit de faire du feu à un autre endroit !

DEGATS

Tout dégât ou casse doit être annoncé à la personne qui vous a remis les clés de la cabane.

ET N'OUBLIEZ PAS D'APPORTER...

... essuies-mains, linges à vaisselle, éponges, pattes métalliques, **produits de nettoyage** (sanitaires, sol, vaisselles), allumettes, papier WC, sacs poubelles de 110 litres, pharmacie, matériel de couchage, **oreillers**, affaires de toilette et linges de bain...

